

Sur motion de M. *Oron*, il est voté une adresse demandant les papiers, la correspondance et les minutes du conseil concernant la démission de M. *H. J. Chaloner*, de Québec, comme préposé à l'engagement des matelots.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

- Bill (No. 122) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de construire un pont sur la Rivière des Outaouais ;
- Bill (No. 114) pour incorporer la compagnie de télégraphe du Canada Central ;
- Bill (No. 146) (du Sénat) pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Nord-Ouest ;
- Bill (No. 138) (du Sénat) pour autoriser les institutions incorporées en dehors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent dans ce pays ;
- Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa ;
- Bill (No. 124) pour incorporer la compagnie internationale d'express ;
- Bill (No. 147) (du Sénat) pour amender l'acte 27 Vic., ch. 49, incorporant la compagnie d'agence de placements du Bas-Canada ;
- Bill (No. 136) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la compagnie (amendé).
- Bill (No. 104) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada à changer son nom en celui de " La compagnie permanente de prêts et d'épargnes du Canada ; "
- Bill (No. 160) du Sénat, pour incorporer la compagnie de construction de navires d'Hopewell (amendé).

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le Bill (No. 123) pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurances de l'Ouest et d'autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie est déchargé, et le bill est retiré ; et sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est ordonné, que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins le coût de l'impression.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le 13^e rapport de ce comité, rapportant le bill (No. 111) pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans avec des amendements.

Il rapporte aussi que le comité a amendé ce bill en retranchant toutes les dispositions générales qui sont contenues dans le Bill maintenant devant la Chambre pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, de manière à soumettre cette société à l'opération du dit bill, s'il devient loi.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est ordonné que ce bill (No. 111) soit placé sur les ordres du jour de ce jour.

Le bill (No. 111) pour autoriser les actionnaires de la Société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans à changer le nom de la dite Société, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 116) pour autoriser la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer de prolongement Nord et pour refondre les divers actes relatifs à la dite compagnie, est déchargé, et le bill est retiré.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 51) concernant l'appropriation de certaines terres de la Puissance dans Manitoba, avec des amendements.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, les dits amendements sont pris en considération.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est résolu que cette Chambre concourt dans les dits amendements, mais qu'en ce faisant elle ne croit point nécessaire, à cette période avancée de la session, d'insister sur ses privilèges à cet égard, que son désistement des dits privilèges ne soit pas à l'avenir considéré comme un précédent.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :

- Bill (No. 119) pour incorporer l'Association canadienne d'assurances de l'Alliance ;
- Bill (No. 48) pour incorporer la Compagnie d'assurances agricoles d'Ottawa ;
- Bill (No. 54) relatif aux lettres de change et aux billets promissaires.

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, la Chambre procède à la considération des amendements faits par le Sénat au bill (No. 119).

Le premier des amendements à ce bill étant lu une seconde fois, est adopté.

Le second de ces amendements étant proposé,

L'hon. M. *Mackenzie* propose pour amendement que cette Chambre ne concourt dans le dit amendement qui permet de retenir des immeubles d'une certaine valeur annuelle pour la raison suivante, savoir : " que cette Chambre ne croit pas à propos de permettre à n'importe quelle corporation de posséder des immeubles pour aucun objet quelconque, excepté ceux qui sont nécessaires pour la mettre en état de faire ses affaires. "—Adopté.

Le troisième des dits amendements étant lu une seconde fois, est adopté.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, la Chambre procède à la considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No. 48).

Le dit amendement étant lu une seconde fois,—

L'hon. M. *Mackenzie* propose pour amendement que cette Chambre ne concourt point dans le dit amendement pour la raison suivante, savoir : que cette Chambre ne croit pas à propos de permettre à n'importe quelle incorporation de posséder des immeubles pour aucun objet, excepté ceux qui sont nécessaires pour la mettre en état de faire ses affaires.—Adopté.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, la Chambre procède à la considération des amendements fait par le Sénat au bill (No. 54).

Le premier et le second des dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Le troisième des amendements étant lu une seconde fois,—